



LES PETITS DEJEUNERS DE NBTECH

La reprise d'activité après un cancer,

En partenariat avec l'Institut de Cancérologie de Lorraine
et Filor Avocats

RAPPELS

Mardi 15 avril 2025
De 08:30 à 09:30
PAT CELLENGO
5 entreprises représentant 500 salariés

Ordre du jour

Aspects juridiques

- Cadre légal, secret médical, rendez-vous de liaison, visites de pré-reprise et de reprise.

Dispositifs d'accompagnement

- Essai encadré, temps partiel thérapeutique, reconnaissance de travailleur handicapé.

Prévention de la désinsertion professionnelle

- Rôle des employeurs, du médecin du travail et de Cap Emploi.

Mobilisation des ressources locales

- Atouts du Technopôle, accompagnement des aidants, dispositifs existants.

CONTACTS

Mme Corinne DUBOIS,

Responsable de service maintien et recrutement,
Cap emploi 54 :
cdubois@capemploi54.fr
+33 6 72 91 31 16

Me Sophie DUMINIL

Avocate, Filor Avocats :
s.duminil@filor-avocats.com
+33 3 83 92 31 00

Mme Florence GALLARD,

Directrice de la Communication,
Institut de Cancérologie de Lorraine :
f.gallard@nancy.unicancer.fr
+33 3 83 59 86 05

UN RETOUR À ANTICIPER ET À ACCOMPAGNER

La reprise du travail après un cancer est un moment charnière, souvent marqué par de nombreuses incertitudes. Pour les personnes concernées, il s'agit de retrouver une place dans un collectif de travail, parfois transformé. Pour les employeurs, il faut concilier soutien, obligations légales et maintien de l'activité. Sur le Technopôle de Nancy Brabois, une rencontre a permis d'explorer ces enjeux de manière transversale et concrète. Le cancer, comme toute affection de longue durée, peut générer des arrêts prolongés. Or, le maintien dans l'emploi est un facteur essentiel de reconstruction personnelle. L'approche développée vise donc à favoriser une reprise dans des conditions adaptées, en évitant les ruptures de parcours professionnels.

DES OUTILS JURIDIQUES À MOBILISER

Le droit du travail offre plusieurs leviers pour anticiper la reprise. Le rendez-vous de liaison, à proposer après 30 jours d'arrêt, permet de maintenir le lien entre l'entreprise et le salarié. Ce dernier peut également demander une visite de pré-reprise avec le médecin du travail. Ces démarches permettent d'identifier les éventuels besoins d'aménagement du poste ou du temps de travail.

À la reprise, une visite auprès du médecin du travail est obligatoire après un arrêt supérieur à 60 jours. Ce dernier émettra un avis d'aptitude, avec ou sans réserves. En cas d'inaptitude, l'entreprise devra envisager un reclassement ou engager une procédure spécifique. Des aménagements peuvent également être proposés dans le cadre d'un temps partiel thérapeutique, souvent utilisé après un cancer.

DES DISPOSITIFS POUR FAVORISER LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Pour éviter une désinsertion professionnelle, des outils complémentaires existent. L'essai encadré ou la convention de rééducation professionnelle permettent de tester les capacités du salarié dans des conditions sécurisées. Ces mesures facilitent l'adaptation du poste ou la réflexion autour d'un reclassement interne.

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, même temporaire, permet aussi d'accéder à des aides et à un accompagnement renforcé. Elle constitue un levier important, à condition d'être bien comprise par les salariés et les employeurs.

UN ÉCOSYSTÈME PROPICE À L'ACTION COLLECTIVE

Le Technopôle de Nancy Brabois, par sa concentration d'acteurs de santé, de recherche et d'innovation, constitue un terreau fertile pour aborder collectivement ces enjeux. L'Institut de Cancérologie de Lorraine y joue un rôle structurant, aux côtés de NBTECH qui coordonne l'information et facilite les coopérations.

La question des aidants, souvent en première ligne, a également été évoquée. Des solutions existent via les caisses de retraite ou des structures spécialisées. Enfin, la prévention, l'hygiène de vie et le sport en entreprise restent des piliers essentiels pour renforcer la résilience des équipes et des individus.